



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

livrets d'épargne

Question écrite n° 2479

Texte de la question

M. David Douillet interroge M. le ministre de l'économie et des finances au sujet du livret A. Le gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, a récemment confirmé que le taux de rémunération du livret A ne sera pas réévalué à sa date de révision, au 1er août 2012. Il sera donc bel et bien maintenu à 2,25 %. Or, lors de la campagne présidentielle, le candidat François Hollande avait fait comme promesse de financer le logement social par le biais de la Caisse des dépôts. La promesse était de passer le plafond du livret A de 15 300 € à 30 600 € et ce directement, sans passer par des paliers d'augmentation. Cette promesse sera-t-elle mise en place et de quelle manière ? Il demande ce que pense le Gouvernement de la mesure proposée dans le rapport de la Cour des comptes qui envisage l'accompagnement d'une éventuelle hausse du plafond du livret A par l'intégration d'une soumission des dépôts supplémentaires aux prélèvements sociaux.

Données clés

Auteur : [M. David Douillet](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2479

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4648

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)